

Formation en viticulture dans l'espace du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2012

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 18 juin 2012 et sur proposition de la commission « Culture – Jeunesse – Formation »,

1. souligne l'importance de la viticulture et de l'économie viti-vinicole pour l'espace du Rhin Supérieur et son évolution ;
2. souligne l'importance que revêt la formation qualifiée en viticulture pour faire évoluer et assurer la qualité en viticulture ;
3. se prononce en faveur de la mise à profit des possibilités de la coopération transfrontalière dans l'espace du Rhin Supérieur en matière de formation viticole, se prononçant également en faveur d'une intensification des échanges d'expériences et d'idées entre les établissements dispensant une formation viticole dans les différentes régions du Rhin Supérieur en vue d'une harmonisation des démarches ;
4. salue la mise en place d'une filière « Viticulture et Œnologie » à Neustadt et apprécie cette inauguration d'une formation scientifique en viticulture dans la partie allemande du Rhin Supérieur qui coexistera désormais avec la formation scientifique dispensée en Alsace à Rouffach et en coopération avec l'Université de Colmar ;
5. salue le projet « Bacchus » prévu dans le cadre d'INTERREG dont l'objectif est la mise au point d'un réseau transfrontalier de recherche et de transfert de connaissances en matière de viticulture durable dans l'espace du Rhin Supérieur, s'attendant à ce que ledit projet et la mutualisation des capacités de recherche et de développement existantes améliorent davantage la coopération en matière de formation viticole et le dialogue avec le public ;
6. souligne que les régions du Rhin Supérieur, face à la tendance vers une réduction du nombre d'exploitations et l'augmentation de la taille desdites exploitations, connaissent toutes des problèmes comparables en matière de reconversion, et il est d'avis que la maîtrise de ce déficit doit s'associer à une amélioration de la formation professionnelle ;
7. voit une demande croissante en cadres en viticulture parfaitement formés tant en matière technique qu'au niveau pratique, et, partant, une demande toujours plus grande pour mettre en relation la pratique et la formation, considérant pour cette raison que l'enchevêtrement de la pratique et de l'enseignement supérieur tel qu'il est pratiqué à Neustadt et à Rouffach et le suivi en parallèle de la formation professionnelle et des études supérieures constituent un atout essentiel ;
8. propose de promouvoir la demande d'une formation qualifiée supérieure en viticulture en fonction de l'évolution de la demande en diplômés afin de contribuer de cette manière à améliorer davantage la formation en viticulture ;
9. salue le fait que dans toutes les régions du Rhin Supérieur, la formation viticole prend également en considération la demande en viticulture biologique ;
10. salue le fait que, sous le pilotage du Regierungspräsidium Freiburg et avec le concours des différents services responsables de la région d'Alsace et du Land de Rhénanie-Palatinat et dans le cadre du projet transfrontalier INTERREG « Certi-Rhin », une formation viticole partielle et par cela l'accès au marché de l'emploi soit offert aux personnes handicapées et qu'en même temps un

support qualifié pour des entreprises viticole du Rhin Supérieur soit mis en place.

11. propose de faire davantage de publicité pour que la formation viticole dans l'espace du Rhin Supérieur soit plus axée sur le transfrontalier, l'objectif étant que les viticulteurs et viticultrices profitent des offres de formation existantes dans l'espace du Rhin Supérieur et que les diplômés bien formés restent dans cet espace du Rhin Supérieur après avoir terminé leur formation, et il propose que du côté RMT, le pilier Science élabore des propositions en la matière conjointement avec le pilier Economie;
12. propose d'œuvrer pour une compensation entre le manque de places de formation dans les parties française et suisse du Rhin Supérieur d'un côté et l'excédent de places dans la partie allemande de l'autre, proposant à cet effet que les piliers RMT Economie et Science développent des propositions.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement de la République Française ;
- à la Région Alsace,
- aux gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura,
- au Coordinateur du pilier Science de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur,
- à la Coordinatrice du pilier Politique de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur.